

N° 2026-031

**AUTORISATION À SIGNER LE PROCÈS-VERBAL DE RESTITUTION  
DE LA CONDUITE D'IRRIGATION**

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose  
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

**Date de publication :** 02 mars 2026 au 02 mai 2026

Le Président rappelle que par délibération n°2025-030 en date du 12 février 2025 le Conseil communautaire a validé la modification de l'intérêt communautaire afin notamment de supprimer au titre de la compétence obligatoire 1°- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- L'entretien et la gestion de la conduite principale d'irrigation du Versant du Soleil,
- L'entretien hivernal du parcours des Fours,

Entrainant la restitution de ces missions à la commune de la Plagne Tarentaise.

Conformément à l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de retrait d'une compétence, la restitution de ces missions implique la gestion des biens patrimoniaux liés à cette compétence, par conséquent il convient de constater cette restitution par un procès-verbal établi contradictoirement afin d'en préciser notamment la consistance et la situation juridique.

Le procès-verbal de restitution précise les conséquences patrimoniales de la restitution des actions d'intérêt communautaire pour l'entretien et la gestion de la conduite principale d'irrigation du Versant du Soleil, concernant :

- Le personnel
- Les biens
- Les subventions
- Les contrats
- Les emprunts

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant qu'il est nécessaire de gérer les conséquences patrimoniales de la modification de l'intérêt communautaire, en application de l'article L.5211-25-1 du CGCT relatif aux modalités de retrait d'une compétence,

Considérant qu'il convient de constater cette restitution par un procès-verbal établi contradictoirement afin d'en préciser notamment la consistance et la situation juridique,

Vu le code général des Collectivités et notamment les articles L 2122-9 et suivants,

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-030 en date du 12 février 2025 du conseil communautaire portant modification de l'intérêt communautaire afin de supprimer au titre de la compétence obligatoire 1°- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- L'entretien et la gestion de la conduite principale d'irrigation du versant du soleil,
- L'entretien hivernal du parcours des Fours,

Entrainant la restitution de ces missions à la commune de la Plagne Tarentaise,

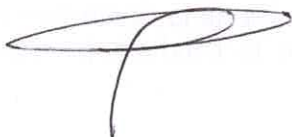
PREND ACTE du procès-verbal de restitution établi dans le cadre restitution des actions d'intérêt communautaire pour l'entretien et la gestion de la conduite principale d'irrigation du versant du soleil.

AUTORISE le Président, à signer le procès-verbal de restitution établi dans le cadre restitution des actions d'intérêt communautaire pour l'entretien et la gestion de la conduite principale d'irrigation du Versant du Soleil.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président  
Lucien SPIGARELLI  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
BP 60 - 73212 AIME LA-PLAGNE CEDEX